

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/35/259
22 mai 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-cinquième session
Point 12 de la liste préliminaire*

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Lettre datée du 21 mai 1980, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la République démocratique allemande auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de la position de la République démocratique allemande au sujet de la réunion sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen, qui doit se tenir à Genève.

Comme la République populaire du Kampuchea, la République démocratique allemande pense qu'il est inadmissible d'examiner une question concernant le Kampuchea lors d'une réunion internationale, en l'absence du Conseil révolutionnaire populaire de la République populaire du Kampuchea, qui est le seul représentant légitime du peuple kampuchéen. Cette réunion constitue une ingérence flagrante dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea. Dans l'intérêt de la paix et de la sécurité en Asie du Sud-Est, il importe de s'opposer résolument à toute tentative portant atteinte à la souveraineté de la République populaire du Kampuchea. C'est pourquoi, la République démocratique allemande refuse de participer à la Réunion de Genève sur l'assistance et les secours humanitaires au peuple kampuchéen.

La République démocratique allemande prête au Conseil révolutionnaire populaire et au peuple de la République du Kampuchea assistance sur tous les plans, en vertu d'accords bilatéraux et dans le cadre de l'assistance humanitaire fournie par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Comité international de la Croix-Rouge. Des résultats tangibles ont été obtenus dans la lamentable situation héritée du régime déchu de Pol Pot. Le Conseil révolutionnaire populaire et le peuple de la République populaire du Kampuchea ne ménagent pas leurs efforts pour canaliser et distribuer les secours d'urgence provenant des pays socialistes et d'organisations internationales et nationales.

La République démocratique allemande appuie tous les efforts visant à accroître l'assistance et les secours à la population cruellement éprouvée du Kampuchea mais elle réproouve toutes tentatives - sous prétexte d'assistance humanitaire - d'ingérence dans les affaires intérieures de la République populaire du Kampuchea.

* A/35.50.

/...

Pour tous ceux qui souhaitent réellement que l'on vienne davantage en aide au peuple kampuchéen, les possibilités d'assistance par les filières déjà établies ne manquent pas. La tenue d'une conférence internationale à caractère véritablement humanitaire, dans le but d'apporter en commun une assistance supplémentaire au peuple kampuchéen ne soulèverait d'ailleurs aucune objection.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, au titre du point 12 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur extraordinaire et
plénipotentiaire,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Siegfried ZACHMANN
